



Transmettre une exploitation à des jeunes



Ce témoignage révèle un choix de solidarité très fort en faveur du maintien d'une exploitation au profit de jeunes agriculteurs. Cet agriculteur pouvait être tenté, comme la majorité d'entre eux, de démanteler l'exploitation et de mettre ses terres en cession sur le marché avec de substantiels avantages financiers.

Né sur la ferme de Toussacq, à Villenaux-la-Petite (Seine-et-Marne), j'y ai passé toute ma carrière, en partie avec mon père, comme salarié d'abord puis associé en GAEC à partir de 1979 et enfin en EARL avec mon épouse Dominique jusqu'à mon départ à la retraite le 1^{er} janvier 2011.

Après la conversion au **BIO¹** en 2000, je me suis mis à produire des légumes, d'abord sur une petite surface, puis avec l'appel du nouveau marché initié par les **AMAP²**, une surface de 3 ha, permettant de fournir 130 paniers à mes nouveaux clients ; ce secteur de la ferme produisant à lui seul 50 % du chiffre d'affaire total.

Je souhaitais transmettre ma ferme à de jeunes agriculteurs et que mes terres continuent d'être cultivées en AB pour que

cet outil de travail rentable que j'avais patiemment constitué soit préservé, ainsi que le partenariat avec les familles en AMAP.

J'étais locataire de 90 % de mes terres, les propriétaires étant à la fois familiaux et étrangers à ma famille. Or, comme je ne céda pas à un descendant direct, les terres devenaient libres et chacun d'eux, à une exception près, voulait vendre son lot. Devant la complexité de la situation, je choisis de faire appel à Terre de Liens.

Terre de Liens est un mouvement associatif né en 2003 de la convergence de l'éducation populaire, de l'agriculture biologique et biodynamique, de la finance éthique, de l'économie solidaire et du développement rural.

L'originalité de Terre de Liens vient d'une triple articulation :

► **Un réseau associatif** mobilisé partout en France : il accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre, informe et rassemble le public autour des enjeux fonciers et agricoles et ancre le projet Terre de Liens dans une dynamique citoyenne et locale.

► **La Foncière**, entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens, permet à chacun de placer son épargne dans un projet à haute valeur sociale et écologique. Le capital accumulé sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agraires diversifiées. La Foncière loue ces fermes à des paysans engagés dans une agriculture de proximité, biologique et à taille humaine.

► **La Fondation**, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs et donations de fermes. Les anciens propriétaires, en confiant leur ferme, s'assurent que leur exploitation perdurera dans sa vocation agricole et ne disparaîtra pas : la Fondation leur garantit l'usage responsable de ces terres à très long terme. Terre de Liens participe ainsi à la relève agricole et facilite la transmission intergénérationnelle en installant de nouveaux paysans.

Dans le courant de l'année 2009, je contacte Valérie Rosenwald en charge de l'animation de l'antenne francilienne de Terre de Liens. En regardant la disposition des parcelles des différents propriétaires, les conventions d'échanges, nous sommes arrivés à la conclusion que, pour assurer la transmission de ma ferme à mes

successeurs, il fallait obtenir l'accord des différents propriétaires pour des échanges de propriété. Ce qui était hors de notre compétence compte-tenu de la complexité des différents échanges.

La seule solution qui m'apparut alors fut celle de demander à la **SAFER**³ de réaliser ce travail qui entrait pleinement dans le champ de ses compétences. Et après rencontre avec ses responsables administratifs et élus, la SAFER accepta de se charger de cette tâche.

Elle rencontra donc tous les propriétaires concernés, leur proposa d'acheter à l'amiable les terres qui étaient à vendre, proposa à ceux dont elle avait besoin de leur accord d'échanger leurs parcelles avec celles qu'elle avait acquises.

Il restait à attribuer la ferme à un ou plusieurs repreneurs ; il y a eu plus de 20 candidats. Fort heureusement, grâce au partenariat engagé dès le départ avec Terre de Liens, grâce aussi au travail fait en amont pour trouver des candidats à l'installation (futurs fermiers de Terre de Liens), le Comité Technique de la SAFER a attribué la ferme à Terre de Liens, à l'unanimité des voix.

Trois repreneurs sont retenus : Clément pour la partie en maraîchage sur 6 ha, Mathieu pour la partie en polyculture élevage sur 65 ha et 2 ha ont été attribués à l'Association « les Champs des Possibles », **couveuse et espace-test agricole**⁴, que nous avons créée en 2009 avec le Réseau AMAP Ile-de-France, pour accompagner de futurs paysans (paysannes).

Jean-Louis COLAS

Grisy-sur-Seine (Seine-et-Marne)

1. BIO – Agriculture biologique.

2. AMAP – Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne.

3. SAFER – Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

4. Dans un prochain numéro, la couveuse espace test agricole vous sera présentée